



Le Club des villes et territoires cyclables et marchables
organise la

3^e ÉDITION DES TALENTS DE LA MARCHÉ

QUI EST ÉLIGIBLE AUX TALENTS DE LA MARCHÉ ?

- ⊗ **Des plans piétons et stratégies en faveur de la marche**
- ⊗ **Des campagnes de communication pour développer la marche**
- ⊗ **Des itinéraires piétons avec signalétique, centrés sur la marche du quotidien**
- ⊗ **Des aménagements de l'espace public accueillants pour les piétons**
- ⊗ **Des actions d'écomobilité scolaires centrées sur la marche**
- ⊗ **Des actions pour développer la marche auprès de publics fragiles (personnes âgées, personnes en insertion, personnes en situation de handicap)**
- ⊗ **Des méthodes ou outils en faveur du développement de la marche**

OBJECTIFS

Le concours des Talents de la marche vient récompenser un ensemble d'actions qui participent au développement de la **marche au quotidien** dans une perspective de mobilité durable en complémentarité avec les autres modes de déplacement (vélo et transports en commun).

Les Talents de la marche récompensent des initiatives, des expériences, des innovations, des politiques en faveur de la marche du quotidien.

POUR ÊTRE CANDIDAT

Les Talents de la marche s'adressent aux collectivités, aux associations, aux entreprises, à toute personne de plus de 18 ans, de toute nationalité, quel que soit son statut : salarié, entrepreneur, fonctionnaire, étudiant, bénévole...

CRITÈRES

Sont pris en compte :

- > **La pertinence de l'action**
- > **Son originalité**
- > **Son efficience**
- > **L'impact social, économique et écologique de l'action**
- > **La transposabilité de l'action**

Le jury portera une attention particulière aux actions valorisant l'articulation entre la marche et le vélo et associant les usagers.

En cas de tarification, le service doit être accessible au plus grand nombre.

Seules des actions déjà mises en œuvre peuvent être lauréates des Talents de la marche.

Le jury attend particulièrement des éléments objectifs d'évaluation de l'action menée (bilan qualitatif, données chiffrées, etc.).

Ne sont pas éligibles :

- > Les actions qui n'en sont encore qu'au stade de projet,
- > Les actions de marche sportive ou de marche loisirs exclusivement.

Attention : tout dossier incomplet ou ne respectant pas les rubriques du dossier de candidature ci-après ne sera pas instruit.

LE JURY

Il est composé de représentants des pouvoirs publics, de partenaires, de personnalités expertes qui ne peuvent concourir aux Talents de la marche. En cas de candidature d'un organisme représenté au jury, ce dernier s'abstiendra sur le vote.

REMISE DES PRIX

Les Talents de la marche 2024 seront décernés par le Club des villes et territoires cyclables et marchables à l'occasion du Salon des maires et des collectivités locales.

Un diplôme "Talent de la marche" sera remis à chaque lauréat. Une campagne de promotion et de valorisation sera mise en œuvre pour les lauréats.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 3 JUIN 2024

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 13 OCTOBRE 2024

(à minuit, date/heure de mail faisant foi)



TALENTS DE LA MARCHÉ

Les partenaires du concours



DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidatures doivent être retournées via le [formulaire en ligne](#).
En cas de difficulté, elles peuvent être envoyées par mail à :
rlegros@villes-cyclables.org

Attention : tout dossier incomplet ou ne respectant pas les rubriques du dossier de candidature ci-après ne sera pas instruit.

Le dossier de candidature doit comporter 5 pages maximum avec obligatoirement les informations suivantes :

- 1 Le titre de la réalisation et une présentation courte de l'action (3 lignes /300 signes)**
- 2 Une description complète de l'action**
 - > La démarche (2 pages maximum).
 - > Le porteur de l'action (collectivité, association, entreprise...).
 - > Le lieu de l'action.
 - > Les objectifs de l'action (comment, par qui, pourquoi).
 - > Les cibles / publics concernés.
 - > L'équipe et les partenaires impliqués.
 - > L'impact et les points forts de l'action en matière de mobilité durable, d'innovation, d'insertion sociale, d'amélioration de la vie quotidienne... (1 page maximum).
 - > Les coûts (1 page maximum).
- 3 Documents graphiques**

Sont attendus tous documents nécessaires à la compréhension de l'action et de sa réalisation :

 - > Des plans (3 maximum).
 - > Des photos, croquis et dessins (10 maximum), 1 brochure ou 1 document communication ou presse.

ENVOI DU DOSSIER

La date limite de remise des dossiers est fixée au **13 OCTOBRE 2024** (à minuit, date/heure de mail faisant foi).

avec le soutien de





FICHE D'INSCRIPTION

Les partenaires du concours



La fiche d'inscription accompagnée du dossier de candidature est **À RENVoyer AVANT LE 13 OCTOBRE 2024** (à minuit, date/heure de mail), par mail à : rlegros@villes-cyclables.org

Cette fiche d'inscription peut être envoyée en amont du dossier de candidature, pour une « pré-inscription ».

M. Mme

Nom

Prénom

Titre de l'action

Nom de la structure/organisme

collectivité association entreprise autre

Fonction du porteur de l'action dans l'organisme

Adresse postale

Code postal Ville

Téléphone : direct standard

Portable

E-mail direct

E-mail de la personne déposant le dossier (si différente)

Site Internet de l'action

Site Internet de l'organisme (si différente)

avec le soutien de

